



REPRISE RAMASSAGE DES SACS ORANGE

A partir de ce lundi 11 mai, les habitants du Pays de Bitche peuvent remettre de façon progressive, les sacs orange dans leurs poubelles.

QUELQUES CONSIGNES POUR PERMETTRE UNE OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES POUBELLES

- Les bacs ne doivent pas être surchargés ni tassés
- Les couvercles doivent pouvoir se fermer complètement
- Les sacs au sol ne seront pas ramassés
- Les bacs doivent être **sortis la veille au soir**
- Les bacs doivent être présentés dans le bon sens

DECHETTERIES

Depuis ce lundi 11 mai, les déchèteries de Bitche et de Rohrbach-Lès-Bitche ont rouvert progressivement leurs portes. Du 11 au 15 mai et du 18 au 22 mai, les jours et horaires d'ouverture seront les suivants :

POUR LES PARTICULIERS & LES PROFESSIONNELS

- Lundi : de 9h à 12h à Rohrbach-Lès-Bitche et de 13h à 17h à Bitche
- Mercredi : ouverture non-stop de 9h à 17h à Bitche et à Rohrbach-Lès-Bitche

UNIQUEMENT POUR LES PROFESSIONNELS (ARTISANS, COMMERÇANTS)

- Vendredi : de 9h à 12h à Bitche et de 13h à 17h à Rohrbach-Lès-Bitche

→ Durant cette période, les déchèteries resteront fermées les mardis, jeudis et samedis.

SEULS CERTAINS TYPES DE DÉCHETS SERONT ACCEPTÉS

En raison de l'activité réduite des filières de traitement, seuls certains déchets pourront être acceptés : les cartons, le tout-venant, les déchets verts, la ferraille, les gravats, les déchets d'équipement électrique et électronique (dans la limite de la place disponible), les déchets dangereux (dans la limite de la place disponible), les pneus (maximum 4 pneus véhicules légers déjantés)

→ **Les bois et les meubles ne seront pas acceptés.**

RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES

Les mesures de barrière restent d'actualité. Pour la sécurité des usagers et celle de nos agents, il conviendra de respecter strictement les règles sanitaires suivantes :

- afin de limiter le nombre de personnes sur le site, il est fortement conseillé de se limiter à 1 personne par véhicule
- respect d'une distance d'au moins 1m50 entre les personnes
- accès limité à 1 véhicule par benne ouverte
- interdiction de contact avec les gardiens et respect des consignes de tri indiquées

Suite au verso



DECHETS AU CIMETIERE – NOUVELLES REGLES

Depuis le 01 avril 2020, la société ECO-DECHETS est le nouveau prestataire pour la collecte Multiflux sur le territoire de la communauté de communes du pays de Bitche. **Cette nouvelle société ne collectera plus les déchets dans les poubelles présentes dans les cimetières.** Il a été demandé aux communes de trouver localement des solutions.

Ainsi, nous vous proposons de tester **le tri des déchets au cimetière**, comme cela se pratique déjà dans de nombreuses communes.

Pour ce faire, nous vous remercions de déposer dorénavant vos déchets de la manière suivante :

- **Dans les poubelles bleues** : déposez les plantes (sans les pots), la terre, les fleurs fanées, les feuilles, les gerbes naturelles (sans les supports et films plastiques)
- **Dans les poubelles noires** : déposez les pots en plastiques, les pots en terre cuite, les cache-pots, les fleurs artificielles, les emballages et films plastiques